



Union Patronale Suisse
Monsieur
Jurg Zellweger
Hegibachstrasse 47
8032 Zurich

Lausanne, le 24 septembre 2012
U:\1p\politique_economique\consultations\2012\POL1258_for
mation.docx / JUG

Consultation: Révision de la loi sur l'instruction des Suisses de l'étranger

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 20 juillet dernier, relatif au dossier mentionné sous rubrique, et nous vous remercions de nous consulter à ce propos.

Remarques générales

La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) est d'avis, comme les auteurs du projet, que les écoles suisses à l'étranger doivent désormais être considérées comme partie intégrante de la présence suisse à l'étranger. En plus d'assumer leur rôle traditionnel de formation des jeunes Suisses à l'étranger, elles sont appelées à jouer un rôle important dans notre politique étrangère économique.

De manière générale, le projet va dans la bonne direction en introduisant plus de souplesse pour les mécanismes de soutien. On salue en particulier la possibilité prévue par le projet de loi de développer davantage les coopérations avec des acteurs privés. La CVCI estime, en effet, souhaitable de pouvoir soutenir des offres de formations suisses ayant un rayonnement particulier dans le pays de résidence, y compris des offres proposées par des institutions de formation à but lucratif. La CVCI apprécie également la possibilité de soutenir la formation professionnelle initiale dans les écoles suisses et autres institutions privées, et ce en collaboration avec les associations professionnelles et les entreprises suisses sur place.

La collaboration avec les milieux économiques (pour des formations professionnelles notamment) et la représentation des intérêts suisses à l'étranger au sens large, deviendraient ainsi également des tâches de base des écoles suisses. A l'instar des réflexions en cours pour le réseau swissnex, le Département fédéral de l'économie, en particulier, et celui des affaires étrangères (DFAE) devraient dès lors s'impliquer davantage pour coordonner et définir au mieux la stratégie de représentation des intérêts suisses à l'étranger dans le cadre de ce projet.

Réponse au questionnaire

1. Etes-vous d'accord avec l'objectif de la révision, consistant à renforcer l'importance des écoles suisses de façon à avoir une présence éducative suisse à l'étranger, et plus généralement à promouvoir la présence de la Suisse à l'étranger ?

Oui

2. Etes-vous d'accord avec l'assouplissement des obligations légales pour les écoles suisses reconnues, notamment en ce qui concerne l'abandon des prescriptions actuelles relatives au nombre minimum d'élèves suisses dans les écoles suisses de l'étranger ?

Oui, l'assouplissement des conditions légales auxquelles les écoles suisses sont assujetties leur donnera une plus grande flexibilité entrepreneuriale et leur permettra d'avoir davantage d'autofinancement.

3. Etes-vous d'accord pour qu'à l'avenir la Confédération puisse soutenir par des aides financières la création et la construction d'écoles suisses à l'étranger, notamment dans des régions importantes pour la politique extérieure de la Suisse ?

Oui, la CVCI considère que la présence d'instituts de formation serait particulièrement souhaitable dans des pays comme la Chine, l'Inde, la Corée du Sud ou la Russie.

4. Etes-vous d'accord pour que se poursuive le développement de la formation suisse à l'étranger, en particulier dans le domaine de la formation initiale duale? Etes-vous notamment d'accord pour que la Confédération puisse à l'avenir soutenir subsidiairement la formation professionnelle initiale dans les écoles suisses à l'étranger et dans d'autres organismes privés en collaboration avec des associations professionnelles et des entreprises suisses dans le pays de résidence ?

Oui, la prise en compte de la formation professionnelle, et donc de sa parité avec la formation est un point fort du projet pour la CVCI. La Suisse dispose, avec la formation professionnelle duale, d'une offre de formation qui peut susciter un grand intérêt à l'étranger aussi, auprès des jeunes du pays hôte comme auprès des entreprises suisses qui y sont implantées.

5. Etes-vous d'accord pour qu'à l'avenir la Confédération puisse soutenir, dans le pays de résidence, des offres de formation spécifiquement suisses possédant un rayonnement particulier, offres de formation émanant le cas échéant d'entreprises de formation à but lucratif, pour autant que celles-ci offrent, grâce à l'aide fédérale, des prestations de service dans l'intérêt de notre pays?

Oui, les écoles, appelées à devenir encore davantage des piliers de la présence suisse à l'étranger, ont besoin de souplesse pour pouvoir conclure des coopérations.

En conclusion, la CVCI se déclare globalement favorable au projet de révision de la loi sur l'instruction des Suisses de l'étranger.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et nous vous adressons, Monsieur, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Julien Guex
Sous-directeur